

## Procuration de portage à peoplefone

Prière de retourner ce formulaire dûment rempli à: [porting@peoplefone.ch](mailto:porting@peoplefone.ch)

### Procuration de portage de numéro(s) d'appel

**Titulaire du contrat** (Doit être identique aux données du contrat avec l'opérateur actuel. Toute différence implique un renvoi et un retard dans l'exécution de l'ordre de portage).

Entreprise:

Prénom, Nom:

Rue, N°:

NPA, Lieu:

### Numéro(s) à porter : prière de compléter une procuration pour **chaque** bloc

Opérateur actuel:

Multiline (MSN) / ISDN / 1 numéro analogique

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Businessline / DDI plage de sélection de:

\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### Portage - Eléments du contrat

MSN / ISDN / DDI: Numéros supplémentaires ou autres services (internet) contenus dans le contrat de mon opérateur actuel qui ne seront pas portés et que je souhaite:

#### résilier / total

Tous les éléments liés à mon contrat de raccordement seront résiliés auprès de mon opérateur actuel. Il peut s'agir de numéros de téléphone supplémentaires, de la connexion internet ou d'autres services. Les contrats additionnels, comme par exemple Carrier Pré-sélection de Sunrise, doivent être résiliés par mes soins.

#### conserver / partiel

Les autres éléments liés (autres numéros de téléphone) à mon contrat de raccordement seront conservés auprès de mon opérateur actuel, par exemple la connexion à internet. IMPORTANT: les changements de contrat de multiline à analogique ou à DSL@mobile doivent être directement communiqués à l'opérateur correspondant par mes soins.

Remarques particulières: \_\_\_\_\_

### Date du portage

**Date de portage peoplefone:** \_\_\_\_\_ 08h00

Les documents doivent être réceptionnés 15 jours avant la date de portage.

**Portage à la date de résiliation** de votre contrat. La date de portage est définie par votre opérateur actuel.

**Date spéciale désirée:** \_\_\_\_\_ Un supplément de CHF 150.- est prélevé. La date doit être validée par peoplefone et les documents doivent être réceptionnés 07 jours ouvrés avant la date de portage souhaitée.

En cas de non-respect des conditions de résiliation de l'opérateur actuel occasionnant des frais de résiliation supplémentaires, le soussigné s'engage à régler entièrement ces frais auprès de l'opérateur actuel.

\_\_\_\_\_  
Lieu, Date

\_\_\_\_\_  
Signature du titulaire du contrat  
(Timbre d'entreprise pour S.A.R.L et S.A.)

Une copie de la présente procuration sera transmise à l'opérateur actuel. L'original est conservé chez peoplefone SA.

## Déroulement du processus de portage

### Etape 1

Ouvrir un compte peoplefone. Les numéros de téléphone portés seront raccordés au compte suivant:

N° de client peoplefone: \_\_\_\_\_ (Nombre à 5-6 chiffres en haut à droite)

E-mail de login peoplefone: \_\_\_\_\_

### Etape 2

Compléter les documents de portage et les envoyer à [porting@peoplefone.com](mailto:porting@peoplefone.com) **au minimum 15 jours** avant la date de portage désirée chez peoplefone.

Dates de portage	Délai de réception des documents de portage chez peoplefone
Tous les mardis à 08h00	Les lundis au moins 15 jours avant la date de portage. Ils doivent être signés, scannés et envoyés à <a href="mailto:porting@peoplefone.ch">porting@peoplefone.ch</a>
D'autres dates de portage engendrent un surcoût de CHF 150.- et doivent être communiquées au moins 07 jours avant la date de portage désirée à <a href="mailto:porting@peoplefone.ch">porting@peoplefone.ch</a>	

### Etape 3

Configurer l'appareil VoIP et tester les appels sortants. Cocher, en cas de nécessité, un ou les points suivants:

Je désire recevoir un (des) numéro(s) de test afin de valider les appels entrants avant le portage.

Je désire lier mon compte peoplefone à l'installateur suivant (personne de contact / partenaire d'installation):

Entreprise: \_\_\_\_\_

Prénom, Nom: \_\_\_\_\_

N° de tél. (heures de bureau): \_\_\_\_\_ (pas le n° à porter SVP!)

Adresse e-mail: \_\_\_\_\_

### Etape 4

peoplefone vous confirme, au plus tard 7 jours avant la date de portage par e-mail, la date définitive du portage. Si vous n'avez rien reçu jusqu'à cette date, veuillez SVP nous contacter.

#### PREPAID

Vous recevrez une facture ouverte en annexe. Les frais uniques de portage et des 12 premiers mois des numéros de téléphone doivent être payés avant la date de portage.

1 numéro: frais uniques de portage CHF 39.- ; frais annuels du numéro CHF 60.- = Total CHF 99.-

2-5 numéros multiline: frais uniques de portage CHF 69.- ; frais annuels des numéros CHF 120.- = Total CHF 189.-

Bloc DDI (bloc d'au moins 10 numéros): frais uniques CHF 380.- ; frais annuels selon le nombre de numéros.

#### POSTPAID

Pour des entreprises avec des factures électroniques mensuelles, les coûts de portage seront facturés avec la prochaine facture mensuelle.

Envoyer le contrat peoplefone Business à [partner@peoplefone.ch](mailto:partner@peoplefone.ch).

### Etape 5

Le jour du portage, l'interruption des appels entrants peut durer de quelques minutes à quelques heures selon la rapidité de l'opérateur actuel à router les communications chez peoplefone. Vous recevez un e-mail pour vérifier le routage.

## Avant le processus de portage

Les numéros de téléphone doivent être actifs et en possession du propriétaire jusqu'à la date du portage. Le contrat avec l'opérateur actuel peut déjà être résilié mais la date de portage doit être fixée avant la date limite du contrat.

Pour un client prepaid les frais des numéros de téléphone doivent être versés à l'avance pour les 12 premiers mois à partir de la date du portage. Si, durant ces 12 premiers mois, vous portez vos numéros chez un autre opérateur, les montants payés d'avance ne seront pas remboursés.

### IMPORTANT:

- Plusieurs blocs de numéros ne peuvent pas être assemblés et d'autres numéros ne peuvent y être ajoutés.
- Les coûts se définissent selon la composition des blocs de l'opérateur actuel. Par exemple, 2 blocs ISDN de 2 à 5 numéros chacun correspondent à 2 ordres de portage à CHF 69.- et 2 blocs de numéros à CHF 10.- par mois chacun.
- Un bloc DDI/BusinessLINE se compose au minimum de 10 numéros et ne peut pas être séparé. Pour le portage d'une partie d'un champ, le client doit les séparer chez son opérateur actuel avant de nous envoyer la procuration de portage.
- Un numéro BusinessLINE TAG (raccordement spécial) est traité comme numéro spécial et facturé par Swisscom comme un bloc DDI.

## Pendant le processus du portage (15 jours avant la date de portage)

En cas de retrait ou de refus d'un ordre de portage déjà confirmé, le total des frais de portage vous sera tout de même facturé. Attention: si un portage est annulé à partir de 3 jours avant la date de portage convenue, des coûts supplémentaires seront prélevés.

### IMPORTANT:

- En cas d'annulation d'un ordre de portage déjà confirmé, les frais de portage seront tout de même facturés.
- En cas de changement de date d'un ordre de portage, celui-ci doit être annulé et réinitialisé. De ce fait les frais de portage seront facturés 2 fois.
- Les ordres de portage confirmés peuvent uniquement être annulés au plus tard une semaine avant la date de portage.

## Après le processus de portage

Vos numéros de téléphone portés sont routés par peoplefone dès le portage effectué et terminé. Votre partenaire de contact est dès lors peoplefone.

Après 12 mois, vous recevez un e-mail de rappel à l'adresse de votre compte de login afin de vous inviter à payer la prolongation du ou des numéro(s) porté(s).

Le premier opérateur ayant mis en service vos numéros portés, reste selon l'OFCOM, le propriétaire officiel des numéros. Si vous ne prolongez donc pas vos numéros portés, ces derniers seront retournés à l'opérateur d'origine par peoplefone.

En cas de portage vers un autre opérateur, vous devez vous astreindre aux conditions du nouvel opérateur et peoplefone ne facture aucun frais supplémentaires. Vos montants payés d'avance ne vous seront cependant pas remboursés.

Avec les documents «Procuration de portage à peoplefone», j'autorise peoplefone SA à la reprise du/des numéro(s) mentionné(s) ci-dessus activé(s) auprès de mon opérateur actuel et à résilier (complètement ou partiellement) mon contrat actuel avec ce dernier. Si le contrat avec mon opérateur actuel contient des services supplémentaires, ceux-ci doivent être modifiés ou résiliés par mes soins.

Je m'engage à régler tous les frais occasionnés par la résiliation du contrat chez mon opérateur actuel dans leur totalité.

Les «conditions générales» de peoplefone SA publiées sous [www.peoplefone.ch](http://www.peoplefone.ch) restent valables.

**Client**

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Prrière d'envoyer le document scanné à peoplefone à l'adresse: [porting@peoplefone.ch](mailto:porting@peoplefone.ch) ou par fax au numéro 044 552 20 10 ou par poste.